

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 240

30 janvier 2008

SOMMAIRE

Agnès Constructions S.à.r.l.	11514	More Than Fuels S.A.	11516
Agripro S.A.	11503	Multi Electronics Sàrl	11519
Almatis Holdings S.à r.l.	11517	Ruppert Masutt S.à.r.l.	11517
B & C Consulting & Partners, S.à r.l.	11514	Ruppert S.à.r.l.	11517
Bermele S.A.	11516	Sales Consult GmbH	11518
Building Material Lux Sàrl	11518	Texas Instruments International Manage- ment Company S.à r.l.	11504
Cap Vinci	11520	Texinter S.à r.l.	11515
Degroof Private	11474	Wood Trading & Technologies A.G.	11514
Diversified Financials Europe S.A.	11518	WPP Luxembourg Gamma Sàrl	11519
E K Z Marnach SA	11515	WPP Luxembourg Holdings 2003 S.à r.l.	11519
Empyreum S.à r.l.	11515	WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	11520
Entreprise de Constructions HUSTING & REISER S.A.	11514	WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	11504
Fiduciaire Mosellan S. à r.l.	11503	WPP Luxembourg S.à r.l.	11519
Fleurilux S.à.r.l.	11515	WPP Luxembourg Square LLC	11520
Husting et Reiser S.A.	11516	WPP Luxembourg Square LLC	11504
JO.C. Finances S.A.	11518		
LogiCO2 International Sàrl	11517		
Meeuwissen G.m.b.H.	11504		

Degroof Private, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.421.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 25.459 (the Shareholder);

here represented by Maître Renaud Graas, attorney at law, residing in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 20 December 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and name.

1.1 There exists a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name of DEGROOF PRIVATE (the Company).

1.2 The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Law) and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as it may be amended from time to time (the Companies Law) (provided that in case of conflicts between the Companies Law and the 2007 Law, the 2007 Law shall prevail) as well as by these Articles.

1.3 The Company may have one Shareholder (the Sole Shareholder) or more Shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.4 Any reference to the Shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

2.2 The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Sub-fund if no further Sub-fund is active at this time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 26.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Law but in any case subject to the terms and limits set out in the Memorandum (as defined below).

Art. 5. Share capital.

5.1 The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12.

5.2 The capital must reach one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Law on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The initial capital of the Company is EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) represented by 31 (thirty-one) fully paid up shares with no par value.

5.4 The Company has an umbrella structure and the Board will set up a separate portfolio of assets that represents a sub-fund as defined in article 71 of the 2007 Law (a Sub-fund), and that is formed for one or more Classes. Each Sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund. The investment objective, policy and other specific features of each Sub-fund are set forth in the issue document of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Law (the Memorandum). Each Sub-fund may have its own funding, Classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 Within a Sub-fund, the Board may, at any time, decide to issue one or more classes of shares (the Classes, each class of shares being a Class) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum, to the extent authorised under the 2007 Law and the Companies Law, including, without limitation different:

- (a) type of target investors;
- (b) fees and expenses structures;
- (c) subscription and/or redemption procedures;
- (d) minimum investment and/or subsequent holding requirements;
- (e) distribution rights and policy, and the Board may in particular, decide that shares pertaining to one or more Class
- (es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;
- (f) marketing targets;
- (g) transfer restrictions;
- (h) director's appointment rights (as further described under article 14 hereof);
- (i) reference currencies.

5.6 A separate net asset value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 12.

5.7 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Sub-funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-funds then existing. Upon creation of new Sub-funds or Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.8 A specific Class reserved for subscription by BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. (or any of BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.'s Affiliates (as defined in the Memorandum) will be created in each Sub-fund of the Company (the Class A). Class A shall be a Special Class for the purpose of article 14 of these Articles, in accordance with the terms of the Memorandum.

5.9 The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the 2007 Law, the rights of the Shareholder and creditors relating to a Sub-fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholders relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there shall be no cross liability between Sub-funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.10 The Board may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. The Memorandum shall indicate whether a Sub-fund is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

5.11 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in Euro, be converted into Euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Sub-funds.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number and Class of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board (either by hand, printed or in facsimile).

6.4 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

6.5 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of Shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.6 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.7 The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.8 Subject to the provisions of article 10, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Issue of shares.

7.1 The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing Shareholders.

7.2 Shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (Well-Informed Investors).

7.3 Any conditions to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the Board may, without limitation:

(a) impose restrictions on the frequency at which shares of a certain Class are issued (and, in particular, decide that shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(b) decide that shares of a particular Sub-fund or Class shall only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specified period, up to a certain amount;

(c) impose conditions on the issue of shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

(d) determine any default provisions on non or late payment for shares or restrictions on ownership in relation to the shares;

(e) in respect of any one given Sub-fund and/or Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;

(f) restrict the ownership of shares of a particular Class to certain type of persons or entities;

(g) decide that payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called against issue of shares of the relevant Sub-fund and Class.

7.4 Shares in Sub-funds will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Sub-fund (and, as the case may be, each Class) in the Memorandum.

7.5 A process determined by the Board and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares in a Sub-fund.

7.6 The Company is authorised to issue shares (which may, as the case may be, pertain to a particular Class):

(a) to the shareholders in lieu of the payment of distributions outstanding;

(b) to the members of such investment committee or other internal committee established in accordance with article 18.4, as a remuneration for, and in consideration of, the participation of the relevant members to the relevant investment committee or other committee;

each time in accordance with the procedure and terms set out in the Memorandum.

7.7 The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.

7.8 The Company may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscription for shares.

7.9 The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring shares in this manner.

Investor or shareholder's default

7.10 The failure of an investor or shareholder to make, within a specified period of time determined by the Board, any required contributions or certain other payments to the Company, in accordance with the terms of its subscription agreement or commitment to the Company, entitles the Company to impose on the relevant investor or shareholder the penalties determined by the Board and detailed in the Memorandum which may include without limitation:

(a) the right of the Company to compulsorily redeem all shares of the defaulting shareholder in accordance with article 8;

(b) the right for the Company to retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the defaulting shareholder;

(c) the loss of the defaulting shareholder's right to be, or to propose, members of such consultative body set up in accordance with the provisions of the Memorandum, as the case may be;

(d) the loss of the defaulting shareholder's right to vote with regard to any matter that must be approved by all or a specified portion of the shareholders;

(e) the right of the Company to commence legal proceedings;

(f) the right of the other shareholders to purchase all the shares of the defaulting shareholder at a price determined in accordance with the provisions of the Memorandum;

unless such penalties are waived by the Board in its discretion.

7.11 The penalties or remedies set forth above and in the Memorandum will not be exclusive of any other remedy which the Company or the shareholders may have at law or under the subscription agreement, Memorandum or the relevant shareholder's commitment.

Art. 8. Redemptions of shares.

General

8.1 The Board may create each Sub-fund as:

- a closed-ended Sub-fund the Shares of which are in principle not redeemable at the request of a Shareholder; or
- an open-ended Sub-fund where any Shareholder may request a redemption of all or part of its shares from the Company in accordance with the conditions and procedures set forth by the Board in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles.

8.2 Subject to the provisions of article 12, the redemption price per share will be paid within a period determined by the Board and disclosed in the Memorandum, as determined in accordance with the current policy of the Board, provided that any share certificates issued and any other transfer documents have been received by the Company. Redemptions may take place over one or more redemption dates, as specified in the Memorandum, and Shareholders may be paid out at different redemption prices, calculated in accordance with the Memorandum.

8.3 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the redemption price per share for shares of a particular Class of a Sub-fund corresponds to the Net Asset Value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

8.4 A process determined by the Board and described in the Memorandum shall govern the chronology of the redemption of shares in a Sub-fund.

8.5 If as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that Shareholder's shares in the given Class.

8.6 If, in addition, on a Valuation Date (as defined below) or at some time during a Valuation Date, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 exceed a certain level set by the Board in relation to the shares of a given Class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Date following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

8.7 The Company may satisfy payment of the redemption price owed to any Shareholder, subject to such Shareholder's agreement, in specie by allocating assets to the Shareholder from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12) as of the Valuation Date or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the relevant Sub-fund. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. The valuation used will be confirmed by a special report of the Auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee.

8.8 All redeemed shares may be cancelled.

8.9 All applications for redemption of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

Redemption of shares at the initiative of the Company - Compulsory redemption of shares

8.10 The Board may redeem shares of any Class and Sub-fund, on a pro rata basis among shareholders, in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal, subject to compliance with the relevant distribution scheme as provided for each Sub-fund in the Memorandum. The right of the Board to redeem shares of a Sub-fund under this article 8 may be subject to the prior approval or advice of such consultative body as set out for a particular Sub-fund in the Memorandum.

8.11 The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the shareholders by the Board.

8.12 The Company may compulsorily redeem the shares:

- (a) held by a Restricted Person as defined in article 11, in accordance with the provisions of article 11;
- (b) in case of liquidation or merger of Sub-funds or Classes, in accordance with the provisions of article 28;
- (c) held by a (former) member of an investment committee or other committee established in accordance with article 18.4 without consideration and in accordance with the terms and conditions of the Memorandum;
- (d) held by a shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the Board, any required contributions or certain other payments to the Company (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription agreement or commitment to the Company at a price calculated in accordance with the relevant shareholder's subscription agreement or the Memorandum;
- (e) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription agreement, shareholder's commitment and Memorandum.

Art. 9. Conversion of shares. If conversions of shares are allowed between Classes of the same Sub-fund or between shares pertaining to a Class into shares of the same Class of another Sub-fund, then the applicable terms and conditions to conversion of shares shall be as set forth in the Memorandum.

Art. 10. Transfer of shares - Transfer of commitments.

10.1 The Transfer (as defined in article 11.2(a)) of all or any part of any Shareholder's shares in any Sub-fund or of any investor's (undrawn) commitment to subscribe for shares or to provide funds to the Company against the issue of shares or otherwise (a Commitment) is subject to the provisions of this article 10.

10.2 No Transfer of all or any part of any Shareholder's shares or Commitment in any Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if

(a) the Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg, the US, the UK, Belgium, France, Spain, Portugal, Italy, Switzerland, the Netherlands or any other jurisdiction (including, without limitation, the US Securities Act, any securities laws of the individual states of the United States, or ERISA) or subject the Company or any Sub-fund to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;

(b) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum;

(c) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the US Investment Company Act;

and

(d) it shall be a condition of any Transfer of share or Commitment (whether permitted or required) that:

(i) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is not a Restricted Person (as defined in article 11), and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it;

(ii) the transferee is not a Restricted Person as defined in article 11;

(iii) (in relation to the Transfer of Commitments only) the Transfer be approved by the Board.

10.3 Additional restrictions on Transfer of shares and/or Commitments may be set out in the Memorandum in respect of (a) particular Class(es) or Sub-fund(s) in which case no Transfer of all or any part of any Shareholder's shares or Commitment in the relevant Class or Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if any of these additional restrictions on transfer is not complied with.

Art. 11. Ownership restrictions.

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any individual or legal entity,

(a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company;

(b) if in the opinion of the Company such holding may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:

(i) the Company, a Sub-fund or its holding companies or intermediary vehicles incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer; or

(ii) the Company or a Sub-fund being required to register its shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg;

(c) if it may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or legal entity itself, the Company, any Sub-fund, whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations);

(such individual or legal entities are to be determined by the Board and are defined herein as Restricted Persons). A person or entity that does not qualify as Well-Informed Investor shall be regarded as a Restricted Person.

11.2 For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any shares and decline to register any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (Transfer) of share or Commitment, where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares or Commitment by a Restricted Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders or of Commitments or who seeks to register a Transfer in the register of Shareholders or Commitments to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares or Commitment rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares or Commitment by a Restricted Person.

11.3 If it appears that a Shareholder of the Company or the investor is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or

(b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or

(c) remove any representative of the Restricted Person from an investment committee or other committee established in accordance with article 18.4 (if any); and/or

(d) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within thirty (30) days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on Transfer as set out in article 10; and/or

(e) reduce or terminate the Restricted Person's Commitment; and/or

(f) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated Net Asset Value, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the Board, either (i) 20% of the applicable price or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption).

11.4 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

Art. 12. Calculation of Net Asset Value.

12.1 The Net Asset Value of each Sub-fund and Class shall be expressed in the reference currency, as a per share figure, of each Sub-fund or Class, as it is stipulated in the Memorandum in good faith in Luxembourg on each valuation date as stipulated in the Memorandum (each a Valuation Date).

12.2 The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the various Sub-funds.

12.3 The administrative agent of the Company shall under the supervision of the Company compute the Net Asset Value per Class in the relevant Sub-fund as follows: each Class participates in the Sub-fund according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Sub-fund on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total Net Asset Value attributable to that Class of that Sub-fund on that Valuation Date. The assets of each Class will be commonly invested within a Sub-fund but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in the relevant Memorandum. A separate Net Asset Value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the Net Asset Value of that Class of that Sub-fund on that Valuation Date divided by the total number of shares of that Class of that Sub-fund then outstanding on that Valuation Date.

12.4 For the purpose of calculating the Net Asset Value per Class of a particular Sub-fund, the Net Asset Value of each Sub-fund shall be calculated by calculating the aggregate of:

(a) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles; less

(b) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Sub-fund, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Date.

12.5 The assets of the Company, in relation to each Sub-fund, shall be deemed to include:

(a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(b) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

(c) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;

(d) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;

(e) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;

(f) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;

(g) the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;

(h) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.6 The value of such assets shall be determined as follows:

(a) the interests in unlisted investment vehicles, regulated or non-regulated that have as their purpose the collective investment of funds (Funds) shall be valued at their last official and available net asset value, as reported or provided by such Funds or their agents, or at their last unofficial net asset values (i.e., estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values. The official or unofficial net asset value of a Fund may be adjusted for subsequent capital calls and distributions and applicable redemption charges where appropriate. The Company shall adjust the net asset value or other valuation so provided where the Company considers such net asset valuation or other valuation information does not accurately reflect the Company's or Sub-fund's interests in such Fund, whether because such information has been generated after a delay from the Fund's own valuation point, change in markets or otherwise. The net asset value is final and binding notwithstanding that it may have been based on unofficial or estimated net asset values;

(b) the interests of Funds which are listed on a stock exchange or dealt in another regulated market will be valued on the basis of the last available published stock exchange or market value;

(c) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(d) the liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on a stock exchange or another regulated market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on a stock exchange or another regulated market shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on such regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the relevant Sub-fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board may deem fair and reasonable;

(e) any security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the Company with good faith;

(f) investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be estimated with due care and in good faith, in accordance with the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, published by the EVCA, the British Venture Capital Association (BVCA) and the French Venture Capital Association (AFIC) in March 2005, as may be amended from time to time;

(g) if the price as determined above is not representative, and in respect of any assets which are not referred to above, the value of such assets will be determined by reference to their fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the Board.

12.7 In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the Board is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

12.8 The Net Asset Value per share of each Class and the issue and redemption prices per share of each Sub-fund may be obtained during business hours at the registered office of the Company.

12.9 The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (a) all loans, bills and accounts payable;
- (b) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (c) all accrued or payable administrative expenses;
- (d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;
- (e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Date, as determined from time to time by the Board, and other reserves, if any, authorised and approved by the Board; and
- (f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Board shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company.

Art. 13. Temporary suspension of calculation of the Net Asset Value.

13.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any Sub-fund or Class, the issue of the shares of such Sub-fund or Class to subscribers and the redemption of the shares of such Sub-fund or Class from its Shareholders as well as conversions of shares of any Class in a Sub-fund:

- (a) during any period when one or more exchanges or markets which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Sub-fund are closed other than for or during holidays or if dealings therein are restricted or suspended or where trading is restricted or suspended;
- (b) during any period when, as a result of the political, economic, military, terrorist or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the Company, or the existence of any state of affairs in the relevant market, disposal of the assets of the Sub-fund is not reasonably practical without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of Shareholders or if, in the opinion of the Company, a fair price cannot be determined for the assets of the Sub-fund;
- (c) in the case of a breakdown of the means of communication normally used for valuing any asset of the Sub-fund which is material or if for any reason the value of any asset of the Sub-fund which is material in relation to the Net Asset Value (as to which the Company shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required;
- (d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable, or if purchases, sales, deposits and withdrawals of the assets of the Sub-fund cannot be affected at the normal rates of exchange;
- (e) when the value of a substantial part of the assets of any Intermediary Vehicle of the Company may not be determined accurately;
- (f) upon the publication of a notice convening a meeting of Shareholders for the purpose of considering a resolution to wind up the Sub-fund/the Company; or
- (g) when for any other reason, the prices of any investments within a Sub-fund cannot be promptly or accurately determined.

13.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify shareholders requesting redemption of their shares of such suspension. The determination of the net asset value of shares of any Sub-fund, the issue of the shares of any Sub-fund to subscribers and the redemption and conversion of shares by shareholders may also be suspended in the event of the publication of a notice convening an extraordinary general meeting of Shareholders for the purpose of winding up the Company as from the time of such publication.

Art. 14. Management.

14.1 The Company shall be managed by a Board of at least 3 (three) members. The director(s) of the Company, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed 6 (six) years, by a General Meeting. The director

(s) may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting. The Board will be elected by the Shareholders at the General Meeting at which the number of directors, their remuneration and term of office will also be determined.

14.2 When a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative in order to accomplish this task in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability as if he was performing this task for his own account and on his own behalf, without prejudice to the joint liability of him and the Legal Entity. The Legal Entity cannot revoke the Representative unless it simultaneously appoints a new permanent representative.

14.3 Members of the Board are selected by a majority vote of the shares present or represented at the relevant General Meeting.

14.4 The Board may issue one or more particular Class(es) of shares entitled to propose to the General Meeting a list containing the names of candidates for the position of director of the Company (any such Class being referred to as a Special Class for the purpose of this article) out of which a certain number of directors appointed by the General Meeting to the Board must be chosen (directors proposed by a Special Class being referred to as the Special Class Directors for the purpose of this article). The list of candidates submitted by a Special Class shall indicate a number of candidates equal to at least twice the number of directors to be appointed as Special Class Directors. The candidates of the list having received the highest number of votes will be elected. The Special Classes, if any, shall be as set forth in the Memorandum.

14.5 Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the General Meeting, provided however that if a Special Class Director is removed, the remaining directors must call for an extraordinary general meeting without delay in order for a new Special Class Director of the relevant Special Class to be appointed in his/her place and the new Special Class Director appointed by the General Meeting must be chosen from the candidates on the list presented by the relevant Special Class.

14.6 In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors must call an extraordinary General Meeting without delay in order to fill such vacancy. For the avoidance of doubt, a vacancy in the office of a Special Class Director must be filled with a new Special Class Director out of a list proposed by the relevant Special Class.

Art. 15. Meetings of the Board.

15.1 The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

15.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

15.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

15.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

15.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

15.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under these Articles and by the Companies Law. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

15.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

15.8 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

15.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of meetings of the Board.

16.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

16.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board.

Art. 17. Powers of the Board.

17.1 The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

17.2 For the avoidance of doubt, the Board shall only be entitled to amend the Memorandum with the approval of the Class A shareholders.

Art. 18. Delegation of powers.

18.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

18.2 The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

18.3 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

18.4 The Board may establish committees and delegate to such committees full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company in respect of one or more Sub-fund(s) or to act in a purely advisory capacity to the Company in respect of one or more Sub-fund(s). The rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of these committees shall be as set forth in the Memorandum.

Art. 19. Binding signatures.

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board.

19.2 The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with article 18.1 above.

Art. 20. Investment policy and restrictions.

20.1 The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's and its Sub-funds' assets, in accordance with the 2007 Law (iii) the hedging strategy to be applied to specific Classes within particular Sub-funds and (iv) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

20.2 The Board, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other Funds and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

Art. 21. Conflict of interests.

21.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

21.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

21.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting.

21.4 The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 22. Indemnification.

22.1 All members of the Board, and of the Company's or of one or more Sub-fund's investment committee and/or advisory board, as the case may be (each referred to as Indemnified Person) are entitled to be indemnified, out of the relevant Sub-fund's assets against all liabilities, costs or expenses (including reasonable legal fees) incurred by reason of such Indemnified Person being a member of the Board, the investment committee or the advisory board, as the case may be, provided that no Indemnified Person shall be entitled to such indemnification for any action or omission resulting from any behaviour which qualifies as fraud, wilful misconduct, reckless disregard or gross negligence.

22.2 Any adviser or investment manager appointed by the Company to advise on, or manage, the assets of one or more Sub-fund(s), as set out in the Memorandum, and each of its/their directors, officers, agents and employees to the extent directly involved in the business of the relevant Sub-fund are also considered as Indemnified Persons in relation to the relevant Sub-funds and benefit from the indemnification as set out in article 22.1.

22.3 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

22.4 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 23. Powers of the General Meeting of the Company.

23.1 As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

23.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 24. Annual General Meeting of the Shareholders - Other Meetings.

24.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Wednesday in June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

24.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

24.3 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

24.4 Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 25. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of Attorney and Vote.

25.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

25.2 The Board, as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances require so, any two directors acting jointly may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

25.3 All the Shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters or courier only.

25.4 Each share is entitled to one vote.

25.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

25.6 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least:

- (a) two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting; and
- (b) the approval of the Class A shareholders.

Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the above majority requirements.

25.7 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

25.8 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

25.9 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

25.10 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

25.11 Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

25.12 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

25.13 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

Art. 26. General Meetings of Shareholders in a Sub-fund or in a Class of Shares.

26.1 The Shareholders of the Classes issued in a Sub-fund may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-fund.

26.2 In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class of shares.

26.3 The provisions of article 25 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

Art. 27. Auditors.

27.1 The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

27.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

Art. 28. Liquidation or merger of Sub-funds or Classes of Shares.

28.1 In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Sub-fund or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-fund or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the Board may decide to offer to the relevant Shareholders the conversion of their shares into shares of another Sub-fund under terms fixed by the Board or to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class at the Net Asset Value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect). The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

28.2 Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-fund.

28.3 In addition, the General Meeting of any Class or of any Sub-fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board, to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 28, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

28.4 Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with a bank or credit institution as defined by the act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended for a period of six months; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

28.5 All redeemed shares may be cancelled.

28.6 Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another existing Sub-fund or to another undertaking for collective investment organised under the provisions of the 2007 Law or the law of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment, as amended, or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the New Sub-fund) and to redesignate the shares of the Sub-fund concerned as shares of another Sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-fund), in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

28.7 Notwithstanding the powers conferred on the Board by article 28.6, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Sub-fund or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

28.8 Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another undertaking for collective investment referred to in article 28.6 or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment will require a resolution of the Shareholders of the Class or Sub-fund concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions will be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Art. 29. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 30. Annual accounts.

30.1 Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Law.

30.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

30.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the independent auditor and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 31. Application of income.

31.1 The General Meeting determines, upon proposal from the Board and within the limits provided by law and the Memorandum, how the income from the Sub-fund will be applied with regard to each existing Class, and may declare, or authorise the Board to declare, dividends.

31.2 For any Class entitled to dividends, the Board may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

31.3 Payments of dividends to owners of registered shares will be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders.

31.4 Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board determines from time to time.

31.5 The Board may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the Board.

31.6 Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Class (es) issued in the respective Sub-fund.

31.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 32. Custodian.

32.1 The Company shall enter into a custodian agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2007 Law (the Custodian) who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the 2007 Law. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.

32.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the Board shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the Board shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

Art. 33. Winding up.

33.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

33.2 If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

33.3 The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

33.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

33.5 Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 2007 Law and the Companies Law. In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the CSSF, shall be appointed by a General Meeting, which shall determine their powers and compensation.

33.6 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

33.7 If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the 2007 Law will be exclusively applicable.

33.8 The issue of new Shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the General Meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

33.9 The liquidator(s) will realise each Sub-fund's assets in the best interests of the shareholders and apportion the proceeds of the liquidation of each Sub-fund, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of shares in each Class in accordance with their respective rights.

33.10 Any amounts unclaimed by the shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

Art. 34. Applicable Law.

34.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2007 Law and the Companies Law in accordance with article 1.2.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 31 (thirty-one) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Shareholder by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately five thousand euro (5,000.- €)

Resolutions of the sole Shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3;

2. the following persons are appointed as directors:

- Mr Alain Léonard, Executive Director, DEGROOF GESTION INSTITUTIONNELLE - LUXEMBOURG S.A., born in Ixelles (Belgium), on Marsch 18, 1968, whose professional address is at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr Donald Villeneuve, Deputy Manager, BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A, born in Quebec (Canada), on April 23 1963, whose professional address is at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Mr William Vermeersch, Deputy Manager, BANQUE DEGROOF S.A., born in Wilrijk (Belgium), on October 14, 1973, whose professional address is at 44, rue de l'Industrie, 44, 1040 Bruxelles, Belgium.

3. that KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) is appointed as external auditor of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board and of the external auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2009; and

5. that the address of the registered office of the Company is at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which is known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette.

A comparu BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège principal à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.459 (l'Associé Unique);

ici représenté par Maître Renaud Graas, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination.

1.1 Il existe une société d'investissement à capital variable - fond d'investissement spécialisé sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de DEGROOF PRIVATE (la Société).

1.2 La Société est régie par à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007), par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi de 1915 et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaudra), ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

1.3 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

1.4 Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

2.2 Le Conseil d'Administration a également le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social

et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période indéterminée, étant entendu que la Société sera toutefois mise automatiquement en liquidation lors de la mise en liquidation d'un Compartiment si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que décrit à l'article 26.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition en valeurs dans le but de répartir les risques et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2 La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en oeuvre de l'objet de la Société et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instrument de créance ou participatif;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007 sous réserves des termes et limites établis dans le Mémorandum (tel que défini ci-dessous).

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'article 12.

5.2 Le capital doit atteindre un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000,- EUR) dans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société est enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 Le capital initial de la Société s'élève à 31.000,- (trente et un mille euros) EUR représenté par 31 (trente et une) actions entièrement libérées sans valeur nominale.

5.4 La Société est constituée sous forme de structure à compartiments multiples et le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'actifs distinct qui représente un compartiment tel que défini à l'article 71 de la Loi de 2007 (un Compartiment), et qui est établi pour une ou plusieurs Catégories. Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicable à ce Compartiment. L'objectif, la politique d'investissement et les autres caractéristiques spécifiques de chaque Compartiment sont décrits dans le document d'émission de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Mémorandum). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, ses propres Catégories, sa propre politique d'investissement, ses propres bénéfices, dépenses et pertes, sa politique de distribution ou autres caractéristiques spécifiques.

5.5 Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut, à tout moment décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions (les Catégories, chaque catégorie d'actions étant une Catégorie) dont les actifs seront investis en commun mais soumises à différents droits tels que décrits dans le Mémorandum, dans les limites autorisées par la Loi de 2007 et la Loi de 1915, y compris, mais sans limitation:

(a) différents types d'investisseurs cibles;

(b) différentes structures de frais et commissions;

(c) différentes procédures de souscription et/ou de rachat;

(d) différents droits et politiques de distribution, et le Conseil d'Administration peut en particulier décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de «carried interest» ou d'allocation préférentielle des revenus;

(e) différentes exigences d'investissement minimum et/ou minimums de détention subséquentes;

(f) différentes cibles de commercialisation;

(g) différentes restrictions de transfert;

- (h) différents droits relatifs aux décisions de nomination des administrateurs (tels que décrits à l'article 14 ci-dessous);
- (i) différentes devises de référence.

5.6 Une valeur nette d'inventaire par action distincte, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'article 12.

5.7 La Société peut créer des Catégories additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes et des Compartiments additionnels dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. A la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Mémoire sera mis à jour, si nécessaire.

5.8 Une Catégorie particulière réservée à la souscription par la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. (ou par toute entité affiliée à BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. (telles que définies dans le Mémoire)) sera créée dans chaque Compartiment de la Société (la Catégorie A). Pour les besoins de l'article 14 des présents Statuts, la Catégorie A sera une Catégorie Spéciale, conformément aux termes du Mémoire.

5.9 La Société est une entité juridique unique. Cependant, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits des actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.10 Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à une ou plusieurs reprises, sous réserve des dispositions applicables du Mémoire. Le Mémoire indiquera si un nouveau Compartiment est établi pour une période illimitée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute prolongation de sa durée et les termes et conditions d'une telle prolongation.

5.11 En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en Euro, s'ils ne sont pas déjà libellés en Euro. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont sous forme nominative et resteront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile, le nombre et la Catégorie des actions qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux membres du Conseil d'Administration (par signature manuscrite, imprimée ou par facsimile).

6.4 Les actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.

6.5 Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet actionnaire à la Société. Un actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.6 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.

6.7 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets alloués à la Catégorie concernée.

6.8 Sous réserve des dispositions de l'article 10, le transfert des actions peut se faire, par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

Art. 7. Emission d'Actions.

7.1 Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

7.2 Les actions sont exclusivement réservées à la souscription par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

7.3 Toutes conditions auxquelles l'émission d'actions peut être soumise sont détaillées dans le Mémoire étant entendu que le Conseil d'Administration peut, sans limitation:

(a) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une ou plusieurs Catégories sont émises (et, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie en particulier ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que décrits dans le Mémoire);

(b) décider que des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui ont signé par une convention de souscription aux termes de laquelle le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire à des actions, pendant une période et jusqu'à un montant spécifié;

(c) imposer des conditions à l'émission des actions (y compris, mais sans limitation, l'exécution de documents de souscription et la communication des informations que le Conseil d'Administration estime être appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente, et/ou un montant et engagement de détention minimum;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou toutes restrictions de propriété liées aux actions;

(e) pour chaque Compartiment et/ou Catégorie, de lever des frais ou commissions de souscription et il a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais ou commissions de souscription;

(f) limiter la détention d'actions d'une Catégorie à un certain type de personnes ou d'entités;

(g) décider que le paiement pour les souscriptions d'actions devra être effectué intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closing ou de d'appel de capital auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans le Compartiment et la Catégorie concernés.

7.4 Les actions des Compartiments seront émises à un prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et le cas échéant pour chaque Catégorie) dans le Mémoire.

7.5 Une procédure déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de l'émission d'actions dans la Société.

7.6 La Société peut émettre des actions (pouvant, le cas échéant, appartenir à une Catégorie en particulier):

(a) à un actionnaire en lieu d'un paiement de dividendes dus;

(b) aux membres d'un comité d'investissement ou d'un autre comité interne établi conformément à l'article 18.4, en tant que rémunération pour et en considération de la participation des membres concernés au comité d'investissement concerné ou à d'autres comités;

chaque fois conformément à la procédure et aux termes du Mémoire.

7.7 Le Conseil d'Administration peut octroyer à un de ses membres, à tout délégué à la gestion journalière, agent ou à tout autre mandataire dûment autorisé le pouvoir d'accepter des demandes ou engagements de souscription, de recevoir des paiements pour des actions nouvellement émises et de délivrer ces actions.

7.8 La Société peut à son entière discrétion accepter ou rejeter des demandes de souscription pour des actions.

7.9 La Société peut accepter d'émettre des actions en considération d'un apport en nature d'actifs, conformément à la législation luxembourgeoise, en particulier conformément à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé, et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais relatifs à l'apport en nature sont à la charge de l'actionnaire acquérant des actions par cette voie.

Défaillance de l'investisseur ou de l'actionnaire

7.10 La défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire de procéder, selon les termes de sa convention ou de son engagement de souscription envers la Société, dans une période de temps déterminée par le Conseil d'Administration, à toute contribution requise ou tout paiement à la Société, autorise la Société à imposer à l'investisseur ou à l'actionnaire concerné des pénalités déterminées par le Conseil d'Administration et détaillées dans le Mémoire qui peuvent être, mais sans limitation:

(a) le droit de la Société de procéder au rachat forcé de toutes les actions de l'actionnaire défaillant conformément à l'article 8;

(b) le droit de la Société de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en relation aux actions détenues par l'actionnaire défaillant;

(c) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit d'être membre ou de proposer des membres au sein des organes consultatifs mis en place conformément aux dispositions du Mémoire, le cas échéant;

(d) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit de vote sur toute résolution devant être approuvée par tous ou par une partie des actionnaires;

(e) le droit de la Société d'entamer toutes procédures légales;

(f) le droit des autres actionnaires de racheter toutes les actions de l'actionnaire défaillant à un prix déterminé conformément aux dispositions du Mémoire;

à moins que le Conseil d'Administration ne renonce à sa discrétion à ces pénalités.

7.11 Les pénalités ou mesures correctives décrites ci-dessus ainsi que dans le Mémoire ne sont pas exclusives de tout autre mesure ou moyen que la Société ou les actionnaires peuvent disposer par la loi ou conformément aux termes de la convention de souscription, du Mémoire ou de l'engagement de l'actionnaire concerné.

Art. 8. Rachat des Actions.

Général

8.1 Le Conseil d'Administration peut créer un Compartiment en tant que:

- Compartiment de type fermé, dont les actions ne peuvent en principe pas être rachetées à la demande des actionnaires, ou

- Compartiment de type ouvert dans lequel tout actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société conformément aux conditions et procédures déterminées par le Conseil d'Administration dans le Mémoire et dans les limites autorisées par la loi et les présents Statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 12, le prix de rachat par action sera payé au cours d'une période déterminée par le Conseil d'Administration et mentionnée dans le Mémoire, déterminé conformément à la politique du Conseil d'Administration, sous réserve que tout certificat émis et tout autre document de transfert soit en possession de la Société. Les rachats peuvent avoir lieu à une ou plusieurs dates de rachat, tel que prévu dans le Mémoire, et les Actionnaires peuvent être payés à différents prix de rachat, calculés conformément au Mémoire.

8.3 Sauf dispositions contraires dans le Mémoire, le prix de rachat par action pour des actions d'une Classe d'un Compartiment correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie concernée, diminué des frais de rachat, le cas échéant. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de rachat peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

8.4 Une procédure déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Mémoire régira la chronologie du rachat d'actions dans un Compartiment.

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminé par le Conseil d'Administration, la Société peut décider de traiter une telle demande comme une demande de rachat de toutes les actions de l'actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.6 Si de plus, lors d'un Jour d'Evaluation (tel que définie ci-dessous) ou à un moment quelconque durant ce Jour d'Evaluation les demandes de rachat telles que définies dans le présent article et les demandes de conversion telles que définies à l'article 9 dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil d'Administration par rapport aux actions d'une Catégorie donnée, le Conseil d'Administration peut décider de réduire proportionnellement une partie ou l'entièreté des demandes de rachat et de conversions pour une certaine période de la manière que le Conseil d'Administration juge la plus appropriée, dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des rachats qui n'ont pas été satisfait sera traitée prioritairement au Jour d'Evaluation suivant cette période. Ces demandes de rachat et de conversion auront la priorité et seront traités avant les autres demandes (mais toujours sous réserve des limites susmentionnées).

8.7 La Société peut effectuer le paiement du prix de rachat dû à un actionnaire, sous réserve de l'accord de l'actionnaire, en nature en allouant à cet actionnaire des avoirs, provenant du portefeuille établi en rapport à la ou les Catégorie(s), équivalents en valeur à la valeur des actions à racheter (calculée de la façon décrite à l'article 12) au Jour d'Evaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des actionnaires restants. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires dans la ou les Catégories concernée(s), le cas échéant. L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cédant.

8.8 Toutes les actions rachetées peuvent être annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat d'actions sont irrévocables, sauf - et dans chaque cas pour la durée de la suspension - conformément à l'article 13, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendue ou lorsque le rachat a été suspendu conformément au présent article.

Rachat d'actions à l'initiative de la Société - Rachat obligatoire d'actions

8.10 La Société peut procéder au rachat forcé des actions de toute Catégories ou de tout Compartiment de façon proportionnelle parmi les actionnaires, afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou suit à une cession, sous réserve de conformité au plan de distribution concerné tel que prévu pour chaque Compartiment dans le Mémoire. Le droit du conseil d'Administration de procéder au rachat d'actions d'un Compartiment selon le présent article 8 peut être soumis à un accord ou conseil préalable d'un organe consultatif tel que prévu dans le Mémoire pour un Compartiment en particulier.

8.11 La Société annoncera en temps voulu le rachat par un courrier adressé par le Conseil d'Administration à l'attention des actionnaires.

8.12 La Société peut procéder au rachat forcé des actions:

(a) détenues par une Personne Non-Eligible, telle que définie à l'article 11, conformément aux dispositions de l'article 11;

(b) en cas d'admission de liquidation ou fusion de Compartiments ou de Catégories, conformément aux dispositions de l'article 28;

(c) détenues à titre de rémunération par un (ancien) membre d'un comité d'investissement ou d'un autre comité établi selon l'article 18.4 et conformément aux termes et conditions du Mémoire;

(d) détenues par un actionnaire qui, dans une période de temps définie par le Conseil d'Administration, n'effectue pas toute contribution requise ou tout autre paiement à la Société (y compris le paiement de tout intérêt ou charge dû en cas de défaut) conformément aux termes de sa convention ou de son engagement de souscription envers la Société à un prix calculé conformément à la convention ou contrat de souscription de l'actionnaire ou aux termes du Mémoire;

(e) en toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans la convention ou le contrat de souscription ou dans l'engagement de l'actionnaire et/ou dans le Mémoire.

Art. 9. Conversion des Actions. Si la conversion d'actions est permise entre les Catégories d'un même Compartiment ou entre des actions appartenant à une Catégorie en actions de la même catégorie d'un autre Compartiment, les termes et conditions applicables à la conversion d'actions seront tels que décrits dans le Mémoire.

Art. 10. Transfert d'Actions - Transfert d'engagements.

10.1 Le Transfert (tel que défini à l'article 11.2(a)) de tout ou partie des actions d'un actionnaire dans tout Compartiment ou de tout engagement (éventuellement non appelé) d'un investisseur de souscrire à des actions ou de fournir des fonds à la Société contre l'émission d'actions ou d'une autre façon (un Engagement) est soumis aux dispositions du présent article 10.

10.2 Aucun Transfert de tout ou partie des actions ou de l'Engagement d'un actionnaire dans un Compartiment, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si

(a) ce Transfert résulterait en une violation d'une loi ou réglementation du Luxembourg, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de Belgique, de France, d'Espagne, du Portugal, d'Italie, de Suisse, des pays bas ou d'une quelconque autre juridiction (y compris et sans limitation le US Securities Act, toute loi relative aux valeurs mobilières des états fédéraux des Etats-Unis, ou le US Employee Retirement Income Security Act de 1974) ou soumettrait la Société ou un Compartiment à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires défavorables telles que déterminées par la Société;

(b) ce Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémoire;

(c) ce Transfert entraînerait l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement selon la loi américaine sur les sociétés d'investissement;

et

(d) tout Transfert d'action ou engagement (permis ou requis) sera soumis à la condition que:

(i) le cessionnaire certifie d'une manière acceptable pour la Société que le cessionnaire n'est pas une Personne Non-Eligible (telle que définie à l'article 11), et que le Transfert proposé ne viole aucune loi ou réglementation (y compris, sans limitation, toute loi relative aux valeurs mobilières) applicable à celui-ci;

(ii) le cessionnaire ne soit pas une Personne Non-Eligible, telle que décrite à l'article 11;

(iii) (concernant le Transfert d'Engagements uniquement) le Transfert soit approuvé par le Conseil d'Administration.

10.3 Des restrictions supplémentaires concernant le Transfert d'actions et/ou d'Engagements peuvent être prévues dans le Mémoire pour un ou plusieurs Catégorie(s) (ou) Compartiment(s) auquel cas aucun Transfert de tout ou partie des actions ou de l'Engagement de l'actionnaire dans la Catégorie le Compartiment concerné, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi), ne sera valide ou effectif si ces restrictions additionnelles ne sont pas respectées.

Art. 11. Restrictions à la propriété d'Actions.

11.1 La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de la Société à toute personne physique ou morale,

(a) si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société;

(b) si, de l'avis de la Société, il résulterait d'une telle possession (soit de manière individuelle ou en conjonction avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société, un Compartiment ou ses sociétés holding ou véhicules intermédiaires soient soumis à toute imposition ou au paiement de taxe ou charge fiscale de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou qu'ils soient exposés à des désavantages réglementaires, pécuniaires ou administratifs importants auxquels ils n'auraient pas été exposés autrement;

(ii) la Société ou un Compartiment soient requis d'enregistrer ses actions conformément à la législation d'une juridiction autre que le Luxembourg;

(c) s'il peut en résulter une violation par la Société d'une réglementation ou d'une législation luxembourgeoise ou étrangère applicable à la personne physique ou à la personne morale elle-même, à la Société ou à un Compartiment en ce compris la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme);

(ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par le Conseil d'Administration et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles). Une personne ou entité qui ne se qualifie pas comme Investisseur Averti sera considérée comme Personne Non-Eligible.

11.2 A de telles fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout vente, cession, transfert, échange, mise en gage, dépôt ou autre mise en garantie ou sûreté (Transfert) d'actions ou d'Engagement, lorsqu'il lui apparaît que tel enregistrement ou Transfert entraînerait qu'une Personne Non-Eligible devienne le propriétaire ou le bénéficiaire économique de ces actions ou de cet Engagement; et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires ou des Engagements ou qui tente de faire enregistrer un transfert d'actions ou d'Engagements, de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, considérée nécessaire par la Société pour déterminer si le bénéficiaire économique des actions ou de l'Engagement est une Personne Non-Eligible, ou si une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique des actions ou de l'Engagement suite à un tel enregistrement.

11.3 S'il apparaît qu'un actionnaire de la Société ou l'investisseur est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote de cette Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en relation aux actions détenues par la Personne Non-Eligible; et/ou

(c) retirer tout représentant de la Personne Non-Eligible d'un comité d'investissement ou d'un autre comité établi conformément à l'article 18.4 (si un tel comité existe); et/ou

(d) d'ordonner à la Personne Non-Eligible de vendre ses actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectué endéans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au Transfert applicables décrites à l'article 10; et/ou

(e) de réduire ou d'annuler l'Engagement de la Personne Non-Eligible; et/ou

(f) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par la Personne Non-Eligible à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée, moins une pénalité égale, à l'entière discrétion du Conseil d'Administration, soit (i) à 20% du prix applicable soit (ii) aux frais encourus par la Société découlant de la possession des actions par la Personne Non-Eligible (y compris tous les coûts liés au rachat obligatoire).

11.4 L'exercice des pouvoirs susmentionnés de la Société par celle-ci, conformément au présent article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1 La valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment et Catégorie est exprimée dans la devise de référence, et par action, de chaque Catégorie, ainsi qu'indiqué dans le Mémoire, de bonne foi au Luxembourg à chaque Jour d'Evaluation comme stipulé dans le Mémoire (chaque Jour d'Evaluation).

12.2 Les actifs nets de la Société sont à tout moment égaux aux actifs nets totaux des divers Compartiments.

12.3 L'agent administratif de la Société calculera sous la supervision de la Société la valeur nette d'inventaire par Catégorie de chaque Compartiment de la manière suivante: chaque Catégorie participe au Compartiment en fonction du portefeuille et des droits de dividendes attribuables à chacune de ces Catégories. La valeur du total du portefeuille et des droits de dividendes attribuée à une Catégorie d'un Compartiment à un Jour d'Evaluation donné ajustée des obligations relatives à la Catégorie au Jour d'Evaluation représente le total de la valeur nette d'inventaire attribuable à cette Catégorie du Compartiment au Jour d'Evaluation. Les actifs de chaque Catégorie sont investis communément au sein d'un Compartiment mais sous réserve de structures de frais différentes, canaux de distributions différents, cibles de commercialisations différentes, devises de référence différentes et autres caractéristiques spécifiques telles que stipulées dans le Mémoire. Une Valeur Nette d'Inventaire distincte par action, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée de la manière suivante: la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie de ce Compartiment au Jour d'Evaluation divisée par le nombre total d'actions de cette Catégorie de ce Compartiment émises au Jour d'Evaluation.

12.4 Afin de calculer la valeur nette d'inventaire par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment sera calculée en calculant le total de:

(a) la valeur de tous les actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(b) toutes les obligations de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, lesquels sont encourus mais impayés au Jour d'Evaluation concerné.

12.5 Les actifs de la Société, relatifs à chaque Compartiment, comprennent:

- (a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- (b) toutes les effets et billets payables à vue et comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de vendus mais non encore délivrés);
- (c) toutes les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres obligataires, droit de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et avoirs assimilables qui sont la propriété de la Société ou qui ont été contractés par la Société;
- (d) tous les dividendes en espèce ou en nature, et les dividendes à recevoir par la Société dans la mesure où la Société pouvaient raisonnablement en avoir connaissance;
- (e) tous les intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêt qui sont la propriété de la Société sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;
- (f) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;
- (g) la valeur de liquidation de contrats à terme et des options d'achat et de vente sur lesquelles la Société a une position ouverte;
- (h) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.

12.6 La valeur des ces actifs sera déterminée comme suit:

- (a) les investissements dans des véhicules d'investissement non cotés, réglementés ou non qui ont pour objet l'investissement collectif de fonds (Fonds) seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle disponible, telle que présentée par ces Fonds ou leurs agents, ou à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle (c'est-à-dire valeur nette d'inventaire estimée) si celle-ci est plus récente que la valeur nette d'inventaire officielle. La valeur nette d'inventaire officielle ou officieuse d'un Fonds peut être ajustée afin de prendre en compte des appels de capital, des dividendes et des frais de rachat applicables si cela s'avère approprié. La Société ajuste la valeur nette d'inventaire ou autre évaluation fournie lorsque elle estime que la valeur nette d'inventaire ou autre information d'évaluation ne reflète pas de manière précise la participation de la Société ou du Compartiment dans ce Fonds, que ce soit parce que l'information a été établie après le jour d'évaluation du Fonds, ou à cause de changements sur le marché ou autres. La valeur nette d'inventaire a un effet exécutoire nonobstant le fait qu'elle soit basée sur une valeur nette d'inventaire non officielle ou estimée;
- (b) les investissements dans des Fonds cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur sur cette bourse de valeur ou ce marché publiée;
- (c) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés sera la valeur totale de ceux-ci, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit effectué, auquel cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- (d) la valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou d'options non cotés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, sera déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon constante pour chaque variété de contrats. La valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou d'options négociés en bourse ou un autre marché réglementé sera basée sur les derniers prix de règlement de ces contrats sur les marchés réglementés sur lesquels ces opérations à terme, contrats à terme ou options particuliers sont négociés par le Compartiment concerné; étant entendu que si une opération à terme, un contrat à terme ou une option ne peut être liquidé au jour où la les avoirs nets sont déterminés, la base pour déterminer la valeur liquidative de ce contrat sera la valeur jugée équitable et raisonnable par le Conseil d'Administration;
- (e) toute valeur et instrument du marché monétaire coté ou négocié sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé, sera évalué sur base du dernier prix disponible, à moins que ce prix ne soit pas représentatif, dans quel cas la valeur de cet actif sera déterminée sur bas de la valeur probable de réalisation qui sera estimée par la Société de bonne foi;
- (f) les investissements en titres de private equity autres que les titres mentionnés ci-dessus seront estimés avec tout le soin approprié et de bonne foi, conformément aux lignes de conduite et aux principes d'évaluation de sociétés portefeuille établies par le Guide International d'évaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque, publié par l'EVCA, la British Venture Capital Association (BVCA) et l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) en mars 2005, tel que modifié périodiquement;
- (g) si le prix déterminé conformément aux dispositions ci-dessus n'est pas représentatif, et pour les actifs qui ne sont pas mentionnés ci-dessus, la valeur de ces actifs sera déterminée par référence à leur valeur de marché telle que déterminée de bonne foi selon les procédures établies par le Conseil d'Administration.

12.7 Dans l'hypothèse de circonstances extraordinaires ayant pour effet de rendre une évaluation des outils selon les principes décrits ci-dessous impraticable ou inadaptée, le Conseil d'Administration est autorisé à suivre, de manière prudente et de bonne foi, d'autres règles afin d'établir une évaluation équitable des avoirs de la Société.

12.8 La valeur nette d'inventaire par action de chaque Catégorie et les prix d'émission et de rachat par action pour chaque Compartiment peuvent être obtenus durant les heures de bureau au siège social de la Société.

12.9 Les engagements de la Société seront réputés comprendre:

- (a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- (b) tous les intérêts à payer sur des emprunts de la Société (y compris les frais à payer pour l'engagement dans de tels emprunts);
- (c) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer;
- (d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris les obligations contractuelles à échéance pour le paiement d'argent ou de propriété;
- (e) une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, déterminée périodiquement par la Société, et toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration;
- (f) toute autre obligation de la Société de quelle nature que ce soit, exception faire des obligations représentées par des actions de la Société. En déterminant le montant de ce passif le Conseil d'Administration prendra en compte toutes les dépenses payables et coûts encourus par la Société.

Art. 13. Suspension temporaire de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

13.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de tout Compartiment ou de toute Catégorie, l'émission d'actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie pour des souscripteurs et le rachat de ses actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie de et par ses actionnaires, ainsi que la conversion d'actions d'une Catégorie dans un Compartiment:

- (a) pendant toute période durant laquelle une ou plusieurs bourse(s) ou marché(s) servant de base à l'évaluation d'une partie substantielle des avoirs d'un Compartiments est (sont) fermée(s) pour une raison autre que le congé normal ou pendant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues, ou le négoce y est restreint ou suspendu;
- (b) durant toute période pendant laquelle la mise à disposition des avoirs du Compartiment n'est pas raisonnablement praticable, suite à des événements ou des circonstances politiques, économiques, militaires, terroristes ou monétaires ou des circonstances en-dehors du contrôle, de la responsabilité et du pouvoir de la Société, ou l'existence d'un état des choses sur les marchés concernés, sans affecter matériellement et de manière préjudiciable les intérêts des actionnaires ou, si de l'avis de la Société, une prix équitable ne peut être déterminé pour les avoirs du Compartiment;
- (c) en cas de rupture des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour l'évaluation de tout avoir matériel de ce Compartiment ou si pour une raison quelconque la valeur d'un avoir matériel du Compartiment relatif à la valeur nette d'inventaire (pour lequel la Société agira à sa seule discrétion) ne peut être constaté avec suffisamment de célérité ou d'exactitude;
- (d) si en conséquence de restrictions d'échanges ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la Société sont rendues impraticables, ou si l'acquisition, la vente, le dépôt ou le retrait des avoirs du Compartiment ne peuvent être effectués au taux normal de change;
- (e) lorsque la valeur d'une partie substantielle des avoirs d'un véhicule intermédiaire de la Société ne peut être déterminé avec exactitude;
- (f) lors de la publication d'un avis convoquant une Assemblée Générale des actionnaires afin de décider de la liquidation de la Société ou d'un Compartiment; et
- (g) lorsque pour quelque raison que ce soit, le prix de tout investissement dans un Compartiment ne peut pas être constaté avec suffisamment de célérité ou d'exactitude.

13.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension aux actionnaires demandant le rachat de leurs actions. Le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions d'un Compartiment, l'émission d'action d'un Compartiment à des souscripteurs, ainsi que le rachat et la conversion des actions par des Actionnaires peuvent aussi être suspendus par suite de la publication d'un avis convoquant une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires ayant pour objectif de mettre la société en liquidation.

Art. 14. Gestion.

14.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration d'au moins 3 (trois) membres. Les administrateurs de la Société, qu'ils soient Actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) années. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment et à l'entière discrétion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est élu par les Actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent en vue d'accomplir cette mission en son nom et pour son compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité, que s'il accomplissait cette tâche en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité conjointe de la Personne Morale. La Personne Morale ne peut révoquer le Représentant à moins de nommer simultanément un nouveau représentant permanent.

14.3 Les membres du Conseil d'Administration sont élus par un vote à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale concernée.

14.4 Le Conseil d'Administration peut émettre un ou plusieurs Catégorie(s) d'actions ayant le droit de proposer lors de l'Assemblée Générale une liste de noms de candidats pour la position d'administrateur de la Société (chacune de ces Catégories étant désignée pour les besoins de cet article une Catégorie Spéciale) sur base de laquelle un certain nombre d'administrateurs nommés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration doit être choisi (les administrateurs proposés par une Catégorie Spéciale étant désigné comme les Administrateurs de Catégorie Spéciale pour les besoins de cet article). La liste des candidats soumise par une Catégorie Spéciale reprend un nombre de candidats égal à au moins deux fois le nombre d'administrateurs devant être nommés comme Administrateurs de Catégorie Spéciale. Les candidats de la liste ayant remportés le plus grand nombre de votes sont élus. Les Catégories Spéciales, si elles sont émises, seront décrites dans le Mémoire.

14.5 Tout membre du Conseil d'Administration peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale, à condition toutefois que si un Directeur de Catégorie Spéciale est révoqué, les administrateurs restants doivent convoquer sans délais une assemblée générale extraordinaire afin de désigner à sa place un nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale. Le nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale doit être choisi parmi les candidats de la liste présentée par la Catégorie Spéciale concernée.

14.6 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants devront convoquer sans délais une assemblée générale extraordinaire afin de combler cette vacance. Une vacance d'un poste d'Administrateur de Catégorie Spéciale doit être comblée par un nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale de la liste proposée par la Catégorie Spéciale concernée.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration.

15.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui aura la charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion un autre président pro tempore qui présidera la réunion concernée.

15.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

15.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation du Conseil d'Administration.

15.4 Une notice écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés pendant la réunion et s'ils affirment avoir été dûment informés et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est requise pour une réunion se tenant aux lieux et heures indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

15.5 Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

15.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs soient présents physiquement à la réunion ou y participent par un moyen de communication autorisé par les présents Statuts et par la Loi de 1915. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

15.7 En cas d'égalité des voix, le Président de la réunion aura voix prépondérante.

15.8 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participants à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion. Une réunion tenue par ces moyens de communication est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

15.9 Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions signées, manuellement ou électroniquement par le biais d'une signature électronique valide en droit luxembourgeois, par chaque administrateur. La date de cette résolution est la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

16.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou un membre du Conseil d'Administration présidant cette réunion.

16.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

17.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

17.2 Le Conseil d'Administration ne sera autorisé à modifier le Mémoire qu'avec l'approbation des actionnaires d'actions de Catégorie A.

Art. 18. Délégation de pouvoirs.

18.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

18.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa capacité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

18.3 Le Conseil d'Administration est également autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

18.4 Le Conseil d'Administration peut établir des comités et déléguer à ces comités le plein pouvoir pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion quotidienne et les affaires de la Société pour le compte d'un ou de plusieurs Compartiment(s) ou d'agir en capacité purement consultative pour la Société en ce qui concerne un ou plusieurs Compartiment(s). Les règles relatives à la composition, les fonctions, les devoirs, la rémunération de ces comités seront décrites dans le Mémoire.

Art. 19. Pouvoir de signature.

19.1 La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

19.2 De plus, la Société sera engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la signature unique de la personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration dans les limites de ces pouvoirs. Dans les limites de la gestion quotidienne, la Société est liée par l'unique signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 18.1 ci-dessus.

Art. 20. Politiques et restrictions d'investissement.

20.1 Le Conseil d'Administration a, selon le principe de répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement de chaque Compartiment, (ii) toutes restrictions qui seront périodiquement applicables à l'investissement des actifs de la Société et de ses Compartiments, conformément à la Loi de 2007, (iii) la stratégie de couverture à appliquer à des Catégories spécifiques dans un Compartiment déterminé et (iv) le comportement à adopter dans la conduite de l'administration et des affaires de la Société, dans la limite des pouvoirs d'investissement et des restrictions telles que définies par le Conseil d'Administration dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations applicables.

20.2 Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Mémoire, que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres Fonds et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérés sur une base ségréguée ou en commun.

Art. 21. Conflits d'intérêts.

21.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société a un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

21.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

21.3 Dans l'hypothèse où tout administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée.

21.4 Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 22. Indemnisation.

22.1 Tout membre du Conseil d'Administration ou d'un comité d'investissement ou consultatif de la Société ou d'un ou de plusieurs Compartiments (chacun étant une Personne Indemnisée) peut être indemnisé en dehors des actifs du Compartiment concerné pour des engagements, frais ou dépenses (y compris des frais légaux raisonnables) encourus par la Personne Indemnisée en raison du fait qu'il est membre du Conseil d'Administration, du comité d'investissement ou consultatif, étant entendu qu'aucune Personne Indemnisée n'a droit à une telle indemnisation pour des actions ou omissions résultant d'un comportement qualifié de fraude ou de négligence, ou faute intentionnelle ou grave, et

22.2 Tout conseiller ou gestionnaire d'investissements nommé par la Société afin de la conseiller ou de gérer les actifs d'un ou de plusieurs Compartiment(s), tel qu'indiqué dans le Mémoire et chaque administrateur, fondé de pouvoir, agent ou employé dans la mesure où ils sont directement impliqués dans les affaires du Compartiment concerné, sont également considérés comme Personnes Indemnisées en relation avec le Compartiment concerné et bénéficient de l'indemnisation telle que décrite à l'article 22.1.

22.3 La Société peut indemniser tout administrateur ou agent et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il serait impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou agent de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il serait finalement jugé responsable de faute ou de négligence grave.

22.4 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il aurait droit.

Art. 23. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de la Société.

23.1 Tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'Associé Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

23.2 En cas de pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 24. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires - Autres Assemblées Générales.

24.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier mercredi de juin de chaque année à 11.00 du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

24.3 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation.

24.4 Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Art. 25. Notification, Quorum, Convocation, Procurations et Vote.

25.1 Les délais de convocation et quorum prévus par la loi régiront la convocation et la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en n'est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

25.2 Le Conseil d'Administration et les réviseurs d'entreprises ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, deux administrateurs agissant conjointement peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils sont obligés de la convoquer de sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital le requièrent par demande écrite, avec une indication à l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent requérir l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

25.3 Toutes les actions de la Société étant nominatives, les avis de convocations seront adressés uniquement par lettres recommandées.

25.4 Chaque action donne droit à un vote.

25.5 Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

25.6 Cependant, les décisions pour modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux du Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir

- (a) les deux tiers au moins des voix exprimées lors de l'Assemblée concernée; et
- (b) l'approbation des détenteurs d'actions de Catégorie A.

Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu, a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

25.7 La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des Actionnaires ne peuvent être augmentés que du consentement unanime des actionnaires.

25.8 Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

25.9 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

25.10 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaires concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que déterminé dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Afin d'être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

25.11 Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

25.12 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui le souhaite.

25.13 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits pour à utiliser devant les tribunaux ou ailleurs, doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement.

Art. 26. Assemblées Générales des Actionnaires dans un Compartiment ou dans une Catégorie d'Actions.

26.1 Les actionnaires des Catégories d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, une assemblée générale afin de prendre des décisions se rapportant uniquement à ce Compartiment.

26.2 De plus, les actionnaires d'une Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales sur toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie.

26.3 Les dispositions de l'article 25 s'appliquent à ces Assemblées Générales, à moins que le contexte ne le requière autrement.

Art. 27. Réviseur d'entreprises agréé.

27.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

27.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

Art. 28. Liquidation ou fusion de Compartiments ou Catégories d'Actions.

28.1 Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Compartiment ou d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être opéré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de proposer aux actionnaires concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre Compartiment selon les termes fixés par le Conseil d'Administration ou de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée à la Valeur Nette d'Inventaire par action (en tenant compte des prix de réalisation projetés des investissements et des dépenses de réalisation calculés au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle cette décision prendra effet). La Société notifiera un avis aux détenteurs des actions concernées avant la date effective de rachat forcé, qui indique les raisons et la procédure des opérations de rachat.

28.2 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la cessation, la fusion ou le transfert du Compartiment concerné.

28.3 De plus, l'Assemblée Générale d'une Catégorie ou d'un Compartiment aura le pouvoir, dans tous les autres cas, sur proposition du Conseil d'Administration, de racheter toutes les Actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de reverser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une Assemblée Générale constituée selon l'article 28, qui prendra les décisions à la majorité simple des actionnaires présents et représentés et votants.

28.4 Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en oeuvre du rachat seront déposés auprès d'une banque ou d'une institution de crédit tel que défini par la Loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifiée, pour une période de six mois. Après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.

28.5 Toutes les actions rachetées peuvent être annulées.

28.6 Dans les mêmes circonstances que celles prévues au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration peut décider d'allouer les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiments ou à un autre organisme de placement collectif organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, ou à un autre Compartiment dans le même organisme de placement collectif (le Nouveau Compartiment) et de redéfinir les actions du Compartiment concerné comme des actions d'un autre Compartiment (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une fraction d'action due aux Actionnaires). Cette décision sera communiquée de la manière décrite au premier paragraphe de cet article un mois avant son entrée en vigueur (et, en outre, la publication contiendra des informations relatives au Nouveau Compartiment) afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs actions, gratuitement, durant cette période.

28.7 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par l'article 28.6, une contribution des actifs et dettes attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société peut, en toutes autres circonstances, être ordonnée par une Assemblée Générale du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum et qui pourra décider cette fusion à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votant à cette assemblée.

28.8 En outre, une contribution des actifs et dettes attribuables à Compartiments à une autre organisme de placement collectif en référence à l'article 28.6 ou à un autre Compartiment dans cet autre organisme de placement collectif nécessitera une décision des actionnaires de la Catégorie ou du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en oeuvre avec un organisme de placement collectif luxembourgeois de forme contractuelle (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

Art. 29. Année comptable.

29.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 30. Comptes annuels.

30.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

30.2 Le Conseil d'Administration soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprises indépendant de la Société, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

30.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 31. Affectation des bénéfices.

31.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de Conseil d'Administration et dans les limites prescrites par la loi et le Mémoire, comment les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie, et peut annoncer ou autoriser le Conseil d'Administration à annoncer des dividendes.

31.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

31.3 Le paiement de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives sera effectué à ces actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires.

31.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux lieux et places déterminés par le Conseil d'Administration.

31.5 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

31.6 Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les 5 ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux catégories d'actions émises dans le Compartiment respectif.

31.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 32. Dépositaire.

32.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait aux exigences de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

32.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Conseil d'Administration devra désigner dans les deux mois un autre institut financier qui agira comme dépositaire et en se faisant le Conseil d'Administration désignera cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.

Art. 33. Liquidation.

33.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, sujette au quorum et aux conditions de majorité pour la modification des présents Statuts.

33.2 Si les actifs de la Société tombent sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des actions représentées à l'Assemblée Générale.

33.3 La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les actionnaires détenant un quart des droits de vote des actions représentées à l'assemblée.

33.4 L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal.

33.5 Dans l'hypothèse d'une dissolution volontaire de la Société, la liquidation doit être effectuée conformément aux dispositions de la Loi de 2007 et de la Loi de 1915. Dans l'hypothèse d'une dissolution volontaire, la Société sera réputée, à partir du moment de sa dissolution, continuer à exister pour les besoins de la liquidation. Les opérations de la Société seront menées par un ou plusieurs liquidateurs, après consentement de la CSSF, nommés par l'Assemblée Générale effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

33.6 La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

33.7 Dans le cas d'une liquidation forcée, les dispositions de la Loi de 2007 seront exclusivement applicables.

33.8 L'émission de nouvelles actions par la Société cessera à la date de publication de la notice de l'Assemblée Générale, à laquelle la dissolution et la liquidation de la Société seront proposées.

33.9 Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les actionnaires des Compartiments concernés selon leur pro rata respectif.

33.10 Tous montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

Art. 34. Loi applicable.

34.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi de 1915 conformément à l'article 1.2.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 31 (trente et une) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par paiement en numéraire de 31.000,- EUR (trente et un mille euros), de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de cinq mille euros (5.000,- €).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- (1) le nombre d'administrateurs est fixé à trois;
- (2) les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:
 - Monsieur Alain Léonard, Executive Director, DEGROOF GESTION INSTITUTIONNELLE - LUXEMBOURG S.A., dont l'adresse professionnelle est au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
 - Monsieur Donald Villeneuve, Deputy Manager, BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., dont l'adresse professionnelle est au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
 - Monsieur William Vermeersch, Deputy Manager, BANQUE DEGROOF S.A., dont l'adresse professionnelle est au 44, rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles (Belgique);
- (3) KPMG, établie à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) est nommée en tant que réviseur externe de la Société;
- (4) le mandat des administrateurs et du réviseur externe ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2009; et
- (5) le siège social de la société est fixé au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Graas, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007. Relation EAC/2007/16795. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008011944/219/1688.

(080013050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Fiduciaire Mosellan S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008076/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00338. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Agripro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8838 Wahl, 38, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 96.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 décembre 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2008008416/2724/13.

(080003431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Meeuwissen G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9662 Kaundorf, 1, An der Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.021.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

MEEUWISSEN G.m.b.H.

Signature

Référence de publication: 2008008767/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2008, réf. DSO-CM00027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.380.655.300,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 99.124.

Les comptes annuels au 1^{er} mars 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008008921/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02435. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

WPP Luxembourg Square LLC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 89.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008008916/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02423. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 134.917.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TEXAS INSTRUMENTS INCORPORATED, with address at 12500, TI Boulevard, Dallas, Texas 75243, United States, registered with the Delaware Division of Corporations, under number 0368223, here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of TEXAS INSTRUMENTS INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles.

The shares are indivisible toward the Company. Therefore co-owners of shares must be represented toward the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers may be convened by any two Managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in Article 15 below, the quorum shall apply taking into account the affected Manager(s) whereas the voting requirements do no more apply.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers having participated.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Company shall indemnify any person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending or completed action, suit or proceeding, whether civil, criminal, administrative or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company, or is or was serving at the request of the Company as a director, manager, officer, employee or agent of another company, partnership, joint venture, trust or other enterprise, against expenses (including attorneys' fees), damages, judgments, fines and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the person in connection with such action, suit or proceeding if the person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the person did not act in good faith and in a manner which the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be void or voidable solely because one or more of the Managers or any officer of the Company either (a) has a personal interest in such other company or firm (provided that the last paragraph of this Article 15 is complied with), or (b) is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the allocation to the legal reserve and of the interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2008.

Subscription - payment

All the twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each, have been subscribed by TEXAS INSTRUMENTS INCORPORATED, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand euros.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at six (6).

2. Appoint the following as Managers:

- Mr Ian Spencer, TEXAS INSTRUMENTS EUROPE Finance Director, born on February 7th, 1950 in London, United Kingdom, with address at 821, avenue Jack Kilby, 06271 Villeneuve Loubet, France;

- Mr Edgar Frank, TEXAS INSTRUMENTS EUROPE Law Director, born on November 1st, 1951 in Gravenhage, the Netherlands, with address at 821, avenue Jack Kilby, 06271 Villeneuve Loubet, France;
- Mr Wolfram Tietscher, TEXAS INSTRUMENTS DEUTSCHLAND Managing Director, born on September 12th, 1949 in Bressanone, Italy, with address at Haggertystrasse 1, D-85356 Freising, Germany; and
- Mr Christian Tordo, TEXAS INSTRUMENTS FRANCE Managing Director, born on October 16th, 1950 in Nice, France, with address at 821, avenue Jack Kilby, 06271 Villeneuve Loubet, France.

The duration of the Managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TEXAS INSTRUMENTS INCORPORATED, ayant son adresse au 12500, TI Boulevard, Dallas, Texas 75243, Etats-Unis, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations, sous le numéro 0368223, représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société en vue de les détenir à terme. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination TEXAS INSTRUMENTS INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. La propriété d'une part sociale emporte acceptation implicite des Statuts.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Par conséquent, les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les Gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des Gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux Gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'Article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront indépendamment du ou des Gérants affectés alors que les conditions de vote ne s'appliqueront plus.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. La Société devra indemniser toute personne qui était ou est partie, ou qui est menacée d'être partie à une action en justice, poursuite ou procédure, non ouverte, pendante ou terminée, qu'elle soit civile, pénale, administrative ou investigatrice (autre qu'une action pour le compte ou au nom de la Société), du fait que cette personne est ou était gérant, dirigeant, employé ou agent de la Société ou est ou était, à la demande de la Société, un gérant, dirigeant, employé ou agent d'une autre société, d'un «partnership», d'un «joint-venture», d'un «trust» ou de tout autre entreprise, et devra rembourser toutes dépenses (incluant les frais d'avocats), les dommages et intérêts, les jugements, amendes et les montants véritablement et raisonnablement payés lors d'un règlement à l'amiable, encourus par la personne suite à de telles actions, poursuites ou procédures, si la personne a agi de bonne foi et d'une manière que la personne pouvait raisonnablement penser être dans l'intérêt, et non opposé aux meilleurs intérêts de la Société, et, qui lors d'une action ou de poursuites criminelles, n'avait pas de raisons de penser que sa conduite était illégale. La conclusion de toute action, poursuite, procédure par jugement, ordonnance, règlement à l'amiable, condamnation ou à la suite d'une reconnaissance préalable de culpabilité ou de son équivalent, ne doit pas en elle-même créer une présomption que la personne n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne pouvait raisonnablement penser être dans les meilleurs intérêts de la Société, et ne pas y être opposées, et qui lors d'une action ou de poursuites criminelles, n'avait pas de raisons de penser que sa conduite était illégale.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société (a) y auront un intérêt personnel (à condition que soit remplie les conditions édictées au dernier paragraphe de cet Article 15), ou (b) en seront gérants, associés, fondés de pouvoirs ou employés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de

pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de l'allocation à la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve extraordinaire.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ont été souscrites par TEXAS INSTRUMENTS INCORPORATED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué à environ deux mille euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de Gérants à six (6).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants:

- M. Ian Spencer, TEXAS INSTRUMENTS EUROPE Finance Director, né le 7 février 1950 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse au 821, avenue Jack Kilby, 06271 Villeneuve Loubet, France;

- M. Edgar Frank, TEXAS INSTRUMENTS EUROPE Law Director, né le 1^{er} novembre 1951 à Gravenhage, Pays-Bas, ayant son adresse au 821, avenue Jack Kilby, 06271 Villeneuve Loubet, France;

- M. Wolfram Tietscher, TEXAS INSTRUMENTS DEUTSCHLAND Managing Director, né le 12 septembre 1949 à Bressanone, Italie, ayant son adresse au Haggertystrasse 1, D-85356 Freising, Allemagne; and

- M. Christian Tordo, TEXAS INSTRUMENTS FRANCE Managing Director, né le 16 octobre 1950 à Nice, France, ayant son adresse au 821, avenue Jack Kilby, 06271 Villeneuve Loubet, France.

La durée du mandat des Gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, Relation: LAC/2007/40256. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008009072/211/497.

(080004402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Wood Trading & Technologies A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 96.499.

Suite au changement de la dénomination des rues, il y a lieu de noter que l'adresse du siège de WOOD TRADING & TECHNOLOGIES S.à r.l. a été changé:

ancienne dénomination:

- L-9991 Weiswampach Maison 150.

nouvelle dénomination:

- L-9991 Weiswampach Am Hock 2.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008008775/557/17.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2007, réf. DSO-CL00284. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080004011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Agnès Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 126, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg B 94.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008762/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00332. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Entreprise de Constructions HUSTING & REISER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Eil.

R.C.S. Luxembourg B 94.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008760/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00352. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

B & C Consulting & Partners, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 101.529.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

B & C CONSULTING & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008008768/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2008, réf. DSO-CM00024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

E K Z Marnach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.122.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EKZ MARNACH S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008770/1/14.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2008, réf. DSO-CM00025. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Texinter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008766/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00330. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Empyreum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4577 Differdange, 51, Cité Henri Grey.

R.C.S. Luxembourg B 90.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008764/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00331. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Fleurilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9261 Diekirch, 29, rue Muller Fromes.

R.C.S. Luxembourg B 94.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008758/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00371. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Bermele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.891.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 juin 2007

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Davide Enderlin, Avocat, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano (Suisse), Via Maderno 10, Administrateur et Président,

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,

- M. Rémy Meneguz, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERMELE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008008763/815/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

More Than Fuels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 60.

R.C.S. Luxembourg B 96.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008756/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00348. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Husting et Reiser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Ell.

R.C.S. Luxembourg B 102.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008755/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00353. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080003875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Ruppert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5435 Oberdonven, 5, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008806/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2007, réf. DSO-CL00162. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080004193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Ruppert Masutt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5435 Oberdonven, 5, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008808/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2007, réf. DSO-CL00161. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080004191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Almatis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 475.025,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 98.613.

Le bilan de liquidation au 14 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAIRLAND PROPERTY LIMITED

Liquidateur

B. Zech

Directeur

Référence de publication: 2008008867/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04670. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080004000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

LogiCO2 International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7557 Mersch, 18, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 104.747.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008008864/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01404. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

JO.C. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6585 Steinheim, 11, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 97.566.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008604/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07230. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Diversified Financials Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.999.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008008639/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00665. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Building Material Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9282 Diekirch, 36, rue du Onze Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008750/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00366. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Sales Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 3A, rue de Troisvierges.

R.C.S. Luxembourg B 102.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008753/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00364. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080003878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Multi Electronics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 93.893.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

MULTI ELECTRONICS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008008772/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2008, réf. DSO-CM00028. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080003808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

WPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.307.215.435,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 68.213.

Les comptes annuels au 8 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008008906/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02375. - Reçu 38 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080003903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

WPP Luxembourg Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.134.898.520,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.018.

Les comptes annuels au 30 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008008907/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02377. - Reçu 42 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080003904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

WPP Luxembourg Holdings 2003 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.345.850,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 92.911.

Les comptes annuels au 4 septembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008008912/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02388. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

WPP Luxembourg Square LLC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 89.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008008914/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02419. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.079.445.800,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.206.

Les comptes annuels au 2 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008008919/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02433. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Cap Vinci, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.519.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Décisions:

L'associé unique a acté les changements d'adresses des administrateurs et administrateurs-délégués de la société CAP VINCI S.A., suivants

1. Monsieur Per Wirsén, demeurant au 210 Bis, boulevard de la République, F- 92210 Saint Cloud,
2. Monsieur Tony Males, demeurant au 73, rue de Suresnes, L-92380 Garches.

Fait à Wiltz, le 27 novembre 2007.

Certifié sincère et conforme

MAZE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008008773/825/19.

Enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2008, réf. DSO-CM00043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.
